

Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un **espace clos** spécialement aménagé, **gardé** et **réglementé** où les usagers peuvent déposer, dans des emplacements prévus à cet effet, des déchets qui ne sont pas pris en compte ou interdits à la collecte des ordures ménagères.

L'installation comprend un quai surélevé permettant aux usagers de déverser facilement leurs déchets dans des bennes de gros volume. Les déchets doivent être triés par l'usager lui-même afin de permettre la valorisation de certains matériaux. En cas de doute, des gardiens sont là pour apporter aide et conseils.

La déchèterie est un service de proximité qui participe activement à la protection de l'environnement, en limitant les dépôts sauvages.

Chaque année, l'ensemble des déchèteries accueille plus de 56 000 visiteurs.

Comment y accéder



L'accès aux 4 déchèteries du syndicat (Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse) n'est autorisé que sur présentation d'une carte d'accès qui est personnelle.

La carte d'accès permet :

- * l'accès et l'identification de l'usager se présentant à la déchèterie par un code-barre,
- * l'enregistrement par le gardien des quantités de déchets apportés par l'usager.

Comment réduire les passages en déchèterie ?

1 Les encombrants

À l'achat d'un nouvel appareil, le magasin se doit de récupérer l'ancien.

C'est le système « **1 pour 1** » financé par l'éco-participation. Vous pouvez le rapporter en magasin ou le rendre lors de la livraison du neuf. **Ce système est valable pour l'électroménager mais également pour les pneumatiques.**

2 Les petits équipements

La collecte « **1 pour 0** » est utilisée pour les reprises sans obligation d'achat via un meuble de récupération situé hors de la surface de vente, à l'entrée des magasins.

Elle concerne les piles et batteries, les ampoules et tubes fluos.

3 Les vêtements et chaussures

Des bornes « **Le Relais** » sont présentes dans nos déchèteries pour donner une seconde vie aux vêtements et chaussures dont vous voulez vous séparer.

4 Les papiers et le verre

Des points d'apports volontaires « **papiers, journaux, magazines** » et « **verres** » sont mis à votre disposition dans les communes. **Le papier peut être recyclé au moins 5 fois et le verre à l'infini.**

A déposer dans les bennes

	Métaux (ferreux et non ferreux)	Gratuit dans la limite de 30 m³/an/foyer
	Déchets verts (taille, tonte)	Gratuit dans la limite de 30 m³/an/foyer
	Cartons bruns (aplatis)	Gratuit dans la limite de 15 m³/mois/foyer
	Gravats inertes (sable, démolition...)	Gratuit dans la limite de 20 m³/an/foyer
	Tout venant Encombrants	Gratuit dans la limite de 22 m³/an/foyer
	Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE)	Gratuit
	Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres/an/foyer
	Textiles et chaussures	Gratuit A mettre dans la benne « Le Relais »
	Verres	Gratuit Retirer couvercles, bouchons, capsules
	Papiers, journaux Magazines	Gratuit Retirer les films plastiques
	Mobiliers	Gratuit dans la limite de 15 par an

A donner au gardien

	Gaz	Gratuit
	Radiographies	Gratuit Sans enveloppe ni compte-rendu
	Batteries	Gratuit dans la limite de 5 par an
	Tubes et lampes fluos	Gratuit
	Déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant...)	Gratuit dans la limite de 10 pots/an/foyer
	Piles et accumulateurs	Gratuit
	Pneus de VL ou moto (sans les jantes)	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer

Déchets refusés

Produits explosifs ou radioactifs

Déchets d'amiante

Ordures ménagères

Déchets recyclables (sacs jaunes)



LES ENFANTS PRÉSENTS SUR LE SITE DES DÉCHÈTERIES SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS OU ACCOMPAGNATEURS.



L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de tourisme et véhicules de longueur carrossable ≥ 7.50 m et de PTAC < 3.5 T.

Tout dépôt aux abords de la déchèterie est considéré comme dépôt sauvage passible d'une amende d'un montant maximum de 450 euros (contravention de 3^e classe).

Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende pourra s'élever alors à 1500 euros, avec confiscation possible du véhicule (contravention de 5^e classe). L'amende peut être supérieure en cas de récidive.

Aussi nous vous invitons à ne rien déposer autour de la déchèterie.





Les horaires d'ouverture

Dernier véhicule accepté
10 minutes avant la fermeture,
soit 11h50 et 16h50 ou 17h50.
Cela pour que les agents
puissent ranger et nettoyer
afin de mieux vous accueillir
à l'ouverture suivante.



Déchèterie de Brienne-le-Château

Route de Perthes-lès-Brienne
10500 BRIENNE LE CHATEAU

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50



Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

Rue du Maréchal Foch
10270 LUSIGNY SUR BARSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50



Déchèterie de Piney

Route d'Onjon
10220 PINEY

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE



Déchèterie de Vendevre-sur-Barse

Rue du Moulin
10140 VENDEVRE SUR BARSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50

Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

GUIDE DES DÉCHÈTERIES PARTICULIERS

Avec
les déchèteries,
trions malin !



Brienne-le-Château



Lusigny-sur-Barse



Piney



Vendevre-sur-Barse